

Article 1 : Organisateurs

XTTRAID63 affilié à la Fédération Française de Course d'Orientation, organise l'épreuve « La XTT Rogaine 63 » le samedi 12 avril 2025, dans la zone située autour de Volvic (63).

Article 2 : Qu'est ce qu'une Rogaine ?

Une Rogaine est une course d'orientation de durée plus longue qu'une CO traditionnelle. Les coureurs évoluent en équipe (de 2 ou 3 coureurs) en milieu naturel.

NB : Les coureurs individuels seront acceptés, mais non classés.

Sur une course au score (qu'on appelle aussi « course aux points »), l'ordre pour ramasser les balises n'est **pas imposé** (chaque équipe peut pointer les balises qu'elle veut dans l'ordre de son choix, en fonction de la stratégie élaborée). Le nombre et le poids des balises récoltées dans le temps imparti déterminent le score final.

Chaque balise valant un certain nombre de points (établis en fonction de la difficulté ou de son éloignement), c'est à l'équipe de juger celles qu'il faut aller chercher et celles qu'il faut sacrifier. En général, tout n'est pas faisable. Le but de l'épreuve n'est pas d'arriver le premier, mais de rentrer avec le plus de points possibles, et surtout dans les délais. Chaque minute hors délai fait fondre le score final !

Quelques jours avant l'épreuve, vous recevrez une lettre d'information plus précise.

Article 3 : Le programme

Quand ?	Samedi 12 avril 2025
Où ?	Accueil, départ et arrivée à Volvic (63)
Quoi ?	Deux formules vous sont proposées : La Rogaine longue « 6-3 » : une spéciale 100% urbaine en relais + 63 balises à débusquer dans la nature, le tout en 6h30 max à partir de 18 ans La Rogaine courte « 3-6 » : une spéciale 100% urbaine en équipe + 36 balises, le tout en 3h60 max (entendez par là 4h mais c'était pour en le jeu de mots !) à partir de 12 ans accompagnés d'un adulte, à partir de 16 ans en autonomie
Cartes	1 ou plusieurs cartes IOF 1 jeu de cartes vous sera remis pour chaque concurrent inscrit avant le 1/04/2025 (et ce n'est pas un poisson !)
Difficulté	Plus une balise rapporte de points, plus elle est distante ou technique ou difficile à aller chercher. Chaque équipe définira sa stratégie. La récupération des balises situées sur ou à proximité des chemins peut constituer un Trail'O intéressant !
Equipes	2 ou 3 participants Individuels acceptés mais non classés

Article 5 : Lieux et horaires

Accueil	de 8h à 11h45 à Volvic
Départs	En mass start : La Rogaine « 6-3 » (longue, 6h30) : 10h La Rogaine « 3-6 » (courte, 4h) : 12h
Arrivées	Au plus tard 16h30 pour la Rogaine 6-3 Au plus tard 16h pour la Rogaine 3-6 Une pénalité dissuasive en points sera infligée à chaque minute de dépassement . Gardez bien cette contrainte en tête, notamment pour gérer le temps nécessaire pour gérer toutes les surprises du parcours.

Une lettre d'information apportera les précisions manquantes dans les jours précédant l'épreuve. Les actualités seront également publiées sur la page Facebook de l'évènement : <https://www.facebook.com/xtraid/>

Article 4 : Chronométrage :

Le chronométrage sera fait avec le système Sportident.

Chaque équipe aura un seul doigt électronique.

Chaque balise trouvée doit être validée en insérant le doigt électronique dans le boîtier électronique accroché sur la toile.
Les coureurs qui possèdent un doigt électronique doivent vérifier qu'il peut mémoriser suffisamment de postes.
L'organisation pourra prêter des doigts contre un chèque de caution de 50EUR par doigt prêté.

Article 5 : Inscriptions et tarifs

L'ouverture des inscriptions aura lieu le **1/03/2025**.

Un formulaire sera accessible sur le site XTTR63.com, rubrique « Nos organisations »

Individuel ou en équipe solidaire (on part ensemble, on point ensemble et on rentre ensemble, même si son coéquipier est pénible ou cassé)
Les tarifs sont les suivants :

La Rogaine « 6-3 » (6h30) Licenciés : 28 EUR par personne licenciée FFCO majeure Étudiants : 14 EUR Non licenciés : ajouter 3EUR pour le Pass-compétition FFCO	La Rogaine « 3-6 » : (4h) Licenciés : 23 EUR par personne licenciée FFCO majeure Étudiants/mineurs : 12 EUR Non licenciés : ajouter 3EUR pour le Pass-compétition FFCO
--	--

Le tarif comprend : l'impression des cartes, la logistique et le ravitaillement d'après course, le prêt du doigt électronique si vous n'en avez pas, le cadeau participant, la supervision d'une équipe de secouristes, le point d'eau

Le tarif ne comprend pas : Le pass journée FFCO 3EUR pour tous les coureurs non licenciés

Article 6 : Inscriptions

Public

Les parcours sont ouverts à toute personne :

- Âgée de plus de 18 ans pour la Rogaine 6-3 (longue)
- Âgée de plus de 12 ans pour la Rogaine 3-6 (courte)

Les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un concurrent majeur qui s'engage à rester avec lui tout au long de l'épreuve.

Equipes

Les équipiers d'une même équipe sont tenus de rester ensemble du départ à l'arrivée, en particulier pour aller pointer toutes les balises (même les plus escarpées).

Par « ensemble », on entend : à voix **et** à vue

Des vérifications auront lieu. En cas d'abandon de coéquipier, des pénalités très dissuasives seront appliquées.

Licence

Pour les licenciés FFCO seulement, fournir une copie de la licence FFCO.

Pour les non licenciés FFCO, les participants devront remplir et nous envoyer l'attestation d'inscription obligatoire, après avoir pris connaissance des 10 règles d'or des cardiologues et rempli le questionnaire de santé. Ce dernier document doit être conservé par le participant.

Tout équipier n'ayant pas déposé soit la licence FFCO, soit l'attestation d'inscription, ne sera pas autorisé à prendre le départ

Article 7 : Matériel (non fourni par l'organisation) :

Étant entendu que l'équipe est indissociable entre le départ et l'arrivée, comme mentionné à l'article 6, le matériel obligatoire est requis pour l'équipe : 1 réserve d'eau, des vivres de course, 1 boussole, 1 sifflet, 1 téléphone portable, 1 couverture de survie.

Il est toutefois recommandé que chaque équipier ait le nécessaire sur lui. Chacun sera naturellement équipé de chaussures de course adaptées à la pratique d'un sport de pleine nature.

Matériel recommandé : guêtres de protection, pantalon ou collant long (ronces, tiques...)

Chaque concurrent est responsable de son propre matériel, l'organisation n'assume aucune responsabilité, en cas de perte, casse ou vol du matériel des coureurs engagés.

Article 8 : Ravitaillement

Chaque concurrent doit être autonome en vivres et partir avec une réserve d'eau suffisante.

Un point d'eau sera mis en place sur le parcours.

À l'arrivée, un ravitaillement amélioré sera proposé.

Article 9 : Sécurité /secours /abandons

Respect du code de la route

Les routes et chemins étant ouverts à la circulation, les coureurs doivent respecter le code de la route.

Zones dangereuses

Certaines zones de la carte peuvent être jugées dangereuses par l'organisation, elles seront représentées sur la carte par des falaises et/ou un quadrillage violine. Ceci ne présage pas d'une indication exhaustive de toutes les zones dangereuses. Comme d'habitude dans la pratique de la course d'orientation les participants sont invités à adapter leurs parcours et vitesse de progression aux caractéristiques du terrain et à leur condition physique.

Zones interdites

Les zones interdites sont représentées par des hachures violines. Tout coureur s'engageant sur une zone interdite sera immédiatement mis hors course !

D'une manière générale, respectez les consignes mentionnées sur la carte.

Abandons

Tout concurrent ayant abandonné a pour obligation de prévenir l'organisation le jour de la course **avant 16h30**

Article 10 : Éthique de course et bonne conduite

Si vous voyez un concurrent blessé, portez-lui secours dans la mesure de vos compétences.

Le numéro des secours sera mentionné sur la carte, mais vous pouvez également l'enregistrer dans votre téléphone avant le départ.

Souvenez-vous toujours que vous évoluez sur certaines parcelles privées, avec l'accord bienveillant de leur propriétaire.

Il est interdit de traverser les champs cultivés et de laisser ouvert les barrières des parcelles et des entrées de champs.

Vous avez obligation de ne pas dégrader les clôtures ou tout autre aménagement et de respecter l'environnement.

Vous allez traverser des zones Natura 2000 : ces milieux naturels sont très fragiles, respectez-les, soyez discrets !

- ne jetez aucun déchet sur le parcours,

- évitez de déranger la faune (en période de nidification, des oiseaux peuvent abandonner leur nid et leurs œufs s'ils sont dérangés !)

- ne piétinez ou cueillez pas les fleurs : de nombreuses espèces protégées au niveau national sont présente sur ce territoire

Toute conduite ou attitude portant préjudice à l'environnement entraînera la disqualification de son auteur.

Article 11 : Classement et récompenses

Bonus !

Une section finale balisée et obligatoire en fin de parcours permettra d'enregistrer des points supplémentaires en fonction de la performance réalisée. Gardez-en un peu sous le pied pour ce dernier assaut !

Le classement est établi sur la base des informations enregistrées sur le doigt électronique du concurrent :

1. au score

2. au temps pour les équipes qui obtiendraient le même score

Les 3 premières équipes de chaque catégorie (masculin, féminin, mixte, jeunes) seront récompensées.

La remise des récompenses aura lieu à l'arrivée à 17h30.

Article 12: Droits d'image et loi informatique et libertés :

Dans le cadre de la promotion de l'épreuve, l'organisation pourra utiliser des images prises durant l'épreuve sur son site internet et sur les réseaux sociaux. Les participants acceptent l'utilisation de ces photos dans les conditions décrites dans cet article. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.

- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le règlement.

- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.

- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner, et en conséquence, décharger l'organisation de toute responsabilité médicale.